



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Disparition des bureaux de poste en ruralité et en Gironde

Question écrite n° 985

Texte de la question

Mme Edwige Diaz attire l'attention de Mme la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation sur la réduction annoncée par Bercy de 50 millions d'euros de la participation de l'État au contrat de présence postale territoriale conclu avec l'Association des maires de France (AMF) et La Poste. Pourtant, depuis des années les municipalités alertent les gouvernements successifs sur le déclin de l'offre postale notamment en ruralité et cette coupe budgétaire accroîtrait les légitimes inquiétudes des communes ainsi que des administrés. Alors que l'AMF déplore déjà l'insuffisance du budget initial, cette réduction drastique de la part versée par l'État intervient dans un contexte de disparition patente de points postaux et précisément d'agences postales communales, tandis qu'en Nouvelle-Aquitaine, on ne comptait en 2019 plus que 2 400 points de contact. En outre, ce désengagement supplémentaire de l'État grèvera davantage les finances des communes rurales, alors même que sa mission était de permettre aux collectivités de ne pas assumer l'intégralité des charges qui leur sont imposées. Pire encore, selon la direction du groupe La Poste, une autre réduction est prévue pour l'année 2025, ce qui implique que les objectifs affichés de déploiement de services publics postaux ne seront pas honorés malgré l'existence d'une forte demande sociale. Dans le département de la Gironde, de plus en plus de communes sont confrontées à cet effacement continu des points postaux et des contestations s'élèvent dans les centres de tri, comme à Cestas en février 2024, ou encore dans les établissements de Latresne, Bordeaux-Mériadeck et de Saint-Martin-Lacaussade. En novembre 2022, ce sont les maires de Saint-Pierre-d'Aurillac, de Caudrot et de Gironde-sur-Dropt qui ont proposé un référendum local au travers duquel les habitants ont manifesté leur solide attachement au maintien du bureau de poste. Plus récemment, c'est à Saint-Christoly-de-Blaye que les habitants ainsi que la municipalité ont témoigné leur crainte de voir leur agence postale disparaître. Dans ce contexte, elle souhaite savoir quelles sont les mesures que compte prendre le Gouvernement en vue de proposer un maillage postal équilibré dans l'ensemble du territoire et plus spécifiquement dans le département de la Gironde affecté par une croissante fracture de ses services publics, au détriment des habitants éloignés des aires métropolitaines et des finances communales.

Texte de la réponse

De manière générale, le nouveau contrat de présence postale signé en février 2023 porte des engagements forts de la part de La Poste et de l'association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) pour améliorer la qualité de service, notamment en matière d'amplitudes horaires mais aussi de lutte contre les fermetures intempestives. Dès 2021, le Gouvernement s'était engagé à maintenir la compensation versée en faveur de La Poste au même niveau, et ce en contrepartie d'une amélioration de la qualité de service. Une partie du financement de la mission « aménagement du territoire » repose sur des rendements d'abattements fiscaux, dont la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Le taux de cette contribution continuera à baisser chaque année jusqu'à la disparition totale de celle-ci en 2027. La Poste est exonérée du paiement de cette taxe et le montant des abattements dont elle bénéficie est destiné au financement du fonds postal de péréquation territoriale. La baisse du taux de CVAE entraîne donc par conséquent une baisse du rendement des abattements correspondants. Afin de compenser cette perte de financement, l'État a décidé, dès 2021, de la

mise en place d'une dotation annuelle inscrite au projet de loi de finances. Une somme initiale de 105 millions d'euros avait été votée en loi de finances 2024 pour compléter le rendement prévisionnel des abattements fiscaux. Celui-ci ayant été ultérieurement estimé à seulement 54 millions d'euros, le versement d'une dotation complémentaire de 15 millions d'euros avait été décidé, à l'issue d'une concertation interministérielle de décembre 2023, afin d'atteindre la somme de 174 millions d'euros – montant annuel maximum fixé par le contrat de présence postale. Dans le droit-fil des engagements pris par l'État lors de la signature du contrat actuel, une dotation de 120 millions d'euros a été versée fin décembre à La Poste pour l'exercice 2024. Ainsi, aucune réduction de la compensation n'a été opérée puisque le fonds postal de péréquation territoriale sera bien abondé à hauteur de 174 millions d'euros. Concernant le budget 2025, un amendement gouvernemental proposant un abondement de 15 millions d'euros de la dotation annuelle a bien été voté dans le cadre du projet de loi de finances 2025. Aussi la dotation budgétaire prévue par la loi de finances initiale (LFI) 2025 est-elle bien de 120 millions d'euros, soit un montant identique à celui versé pour l'exercice 2024. S'agissant des éléments locaux évoqués, au 1er janvier 2024, 99,2 % de la population de la Gironde était à moins de 5 km et à moins de 20 minutes de trajet en voiture d'un point de contact. Aussi, le critère d'accessibilité inscrit dans le contrat de présence postale est respecté. En 2022, les maires de Saint-Pierre-d'Aurillac, de Caudrot et de Gironde-sur-Dropt ont effectivement été rencontrés pour évoquer une évolution des horaires de leur bureau de poste en lien avec la baisse de fréquentation, soit avec un partenaire commerçant soit avec une agence postale communale. Début 2023, les maires se sont positionnés pour un maintien du bureau de poste, dans le respect du contrat de présence postale. Le centre de tri de Cestas, ainsi que les établissements de Latresne, Bordeaux-Mériadeck et Saint-Martin-Lacaussade ont vu des adaptations se mettre en place en lien avec la baisse des volumes de courrier. À Saint-Christoly-de-Blaye, un bilan d'activité de l'agence postale a été présenté à la Maire le 3 février 2025. Les services de La Poste ont indiqué que les besoins sont bien confirmés dans cette commune et qu'à ce jour l'existence de cette agence postale communale n'est pas remise en question.

Données clés

Auteur : [Mme Edwige Diaz](#)

Circonscription : Gironde (11^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 985

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : Partenariat territoires et décentralisation

Ministère attributaire : [Premier ministre](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 octobre 2024](#), page 5439

Réponse publiée au JO le : [10 juin 2025](#), page 4752